

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS **ARRETES AU 30 Septembre 2014**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 septembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 44.986.634 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Septembre 2014 de 368.547 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2014 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Les charges de l'exercice 2013 n'ont pas pris en compte des agios débiteurs pour un montant de 5 369 dinars figurant dans le relevé bancaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT du mois de janvier 2014 et relatifs à l'exercice 2013. Le gestionnaire a contesté le bien fondé de ces agios auprès de la Banque de l'Habitat. Et le relevé bancaire du mois de juin 2014 a comporté un mouvement crédit de 4 389 dinars. De l'avis du gestionnaire, ce mouvement correspond à une régularisation des agios débiteurs sus-indiqués, avec un reliquat de 980 dinars demeurant non régularisé et devant impacter le deuxième semestre de 2014. Toutefois, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne nous a pas encore communiqué l'avis de crédit qui correspond à cette allégation. Un montant de 679 dinars a affecté la valeur liquidative pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014. Le reliquat affectera le montant de la valeur liquidative des actions de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au cours du dernier trimestre 2014.

Le gestionnaire a déclaré doublement la retenue à la source relative à la facture du commissaire aux comptes de LA POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se rapportant à l'exercice 2013. Cette double déclaration s'est traduite par un actif fiscal de 664,660 dinars qui sera résorbé au cours du mois de décembre 2014 lors du règlement de la facture du commissaire aux comptes relative à l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 10,58% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat et 10,18% de son actif en titres émis ou garantis par Moderne Leasing. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 30 septembre 2014, 88,31% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

La POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 6,35% en actifs nets en parts ou actions d'autres OPCVM, cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 5% par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectués par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 30 Octobre 2014

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

BILAN
au 30 SEPTEMBRE 2014
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	39 728,803	40 493,238	40 897,983
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 848,343	119,079	1 046,245
b - Obligations et Valeurs assimilées		36 880,460	40 374,159	39 851,738
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 257,831	7 493,986	3 726,550
a - Placement monétaires	3-3	4 581,402	7 090,585	3 522,897
b – Disponibilités	3-11	676,429	403,401	203,653
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		44 986,634	47 987,224	44 624,533
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	95,122	103,318	103,266
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	31,722	29,125	36,235
TOTAL PASSIF		126,844	132,443	139,501
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	43 621,466	46 604,848	42 939,799
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 238,324	1 249,933	1 545,233
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,406	0,438	0,403
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 237,918	1 249,495	1 544,830
ACTIF NET		44 859,790	47 854,781	44 485,032
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 986,634	47 987,224	44 624,533

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2014

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	435,556	1 368,231	468,610	1 310,867	1 780,622
a - Dividendes		-	52,310	-	28,724	28,724
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		435,556	1 315,921	468,610	1 282,143	1 751,898
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	64,889	197,890	87,407	377,216	463,918
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		500,445	1 566,121	556,017	1 688,083	2 244,540
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	95,122	284,269	103,318	321,821	425,088
REVENU NET DES PLACEMENTS		405,323	1 281,852	452,699	1 366,262	1 819,452
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	18,274	54,517	19,297	58,385	83,795
RESULTAT D'EXPLOITATION		387,049	1 227,335	433,402	1 307,877	1 735,657
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-18,502	10,583	- 17,108	- 58,383	- 190,827
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		368,547	1 237,918	416,294	1 249,494	1 544,830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		18,502	-10,583	17,108	58,383	190,827
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres *		31,136	- 6,078	13,209	- 6,550	- 5,379
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres *		- 8,351	9,498	- 1,446	47,468	51,738
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		409,834	1 230,755	445,164	1 348,796	1 782,016

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au lieu de « +/- valeurs réalisées sur cession des titres ».

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET					
Période allant du 01 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2014					
(Unité : 1000 TND)					
	Période du				
	01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	01/01/2013
	Au	Au	Au	Au	Au
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	31/12/2013
a - Résultat d'exploitation	387,049	1 227,34	433,402	1 307,88	1 735,66
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	31,136	-6,078	13,209	-6,55	-5,379
c - +/- values réalisées sur cession de titres *	-8,351	9,498	-1,446	47,468	51,738
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	1 547,11	-	1 648,07	1 648,07
AN 3 - Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	1 374,65	5 669,15	740,896	33 384,21	42 393,51
* Capital	1 341,30	5 516,30	725,6	32 161,60	40 879,60
* Régularisation des sommes non distrib	-0,805	-3,327	-0,516	-27,267	-31,519
* Régularisations des sommes distrib	34,15	156,173	15,812	1 249,87	1 545,43
* Droits d'entrée					
b – Rachats	2 460,32	4 978,03	1 433,20	38 691,37	51 503,65
* Capital	2 409,60	4 837,40	1 401,20	37 241,30	49 631,50
* Régularisation des sommes non distrib	-1,938	-2,674	-0,932	-28,858	-34,821
* Régularisation des sommes distrib	52,662	143,307	32,927	1 478,93	1 906,97
* Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	-675,845	374,757	-247,135	-5 606,44	-8 976,19
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	45 535,64	44 485,03	48 101,92	53 461,22	53 461,22
b - En fin de période	44 859,79	44 859,79	47 854,78	47 854,78	44 485,03
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période (mille actions)	447,07	429,598	473,076	517,117	517,117
b - En fin de période (mille actions)	436,387	436,387	466,32	466,32	429,598
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	101,853	103,55	101,679	103,383	103,383
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	102,798	102,798	102,622	102,622	103,55
TAUX DE RENDEMENT	0,93%	2,75%	0,93%	2,67%	3,56%

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2014
(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/09/2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **39.728.804** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30-09-2014	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.653.393	32,57%	32,66%	
BTA 5,50% Octobre.2018	5.000	5.000.000	5.116.279	11,37%	11,41%	
BTA 5,50% mars.2019	9.200	9.200.000	9.537.114	21,20%	21,26%	
Titres émis par des sociétés	294.000	21.693.096	22.227.068	49,41%	49,55%	.
Amen BANK 2011-1	20.000	1.400.000	1.400.936	3,11%	3,12%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	333.250	333.290	0,74%	0,74%	-
ATL 2010-1	5.000	100.000	100.610	0,22%	0,22%	BBB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.048.289	4,55%	4,57%	BBB (tun)
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	525.249	1,17%	1,17%	BBB (tun)
ATTIJARI BANK 2010	13.000	742.846	765.791	1,70%	1,71%	
BH 2009	5.000	423.000	436.464	0,97%	0,97%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6,8%	10.000	857.000	869.134	1,93%	1,94%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1,8%	10.000	857.000	868.703	1,93%	1,94%	BBB-
CHO 2009	2.000	150.000	155.187	0,34%	0,35%	BIAT
CIL 2010 -2	20.000	800.000	831.290	1,85%	1,85%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 201 (A)	4.000	240.000	244.488	0,54%	0,55%	A.BANK
STB 2010-1(B)	10.000	733.200	749.553	1,67%	1,67%	
STB sub 2011	30.000	2.142.600	2.213.356	4,92%	4,93%	
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	300.000	306.268	0,68%	0,68%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	400.000	414.985	0,92%	0,93%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.600.000	1.657.221	3,68%	3,69%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.580.137	5,74%	5,75%	.BBB
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.700.000	1.708.451	3,80%	3,81%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.714.200	1.776.689	3,95%	3,96%	
AIL 2013-1	15.000	1.200.000	1.222.645	2,72%	2,73%	A+(tun)
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.018.332	2,26%	2,27%	-
OPCVM	28.004	2.852.585	2.848.343	6,33%	6,35%	
SICAV.BH.OBLIGATAIRE	28.004	2.852.585	2.848.343	6,33%	6,35%	-
Total du portefeuille-titres		38.745.681	39.728.804	88,31%	88,56%	

La valeur des BTA au 30/09/2014 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 13.779 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **433.350** Dinars.

3-2. Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **435.556 DT** pour la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des BTA	157.484	465.098	157.484	469.532	626.411
Revenus des OPCVM	0	52.310	0	28.723	28.724
Revenus des obligations	278.073	850.823	311.126	812.612	1.125.487
Total	435.556	1.368.231	468.610	1.310.867	1.780.622

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **4.581.402.DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% actif	Emetteur	Garantie
Bille de trésorerie.SH.El Kantaoui	2.000.000	2.084.067	4,63%	SH El Kantaoui	BH
Billet de trésorerie080914/081014ML	1.990.457	1.997.773	4,44%	MODERN LEASING	
CD 280914/081014	499.374	499.562	1,11%	BH	
Total	4.489.831	4.581.402	10,18%		

3-4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014** un montant de **64.889 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des placements à termes	-	5.157	-	6.393	6.827
Intérêts des billets de trésoreries	55.751	159.349	84.384	274.571	350.039
Intérêts des certificats de dépôts	9.138	33.383	3.023	96.252	107.052
Total	64.889	197.890	87.407	377.216	463.918

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2014** au **30-09-2014** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2013** au **30-09-2013** se détaillent ainsi :

Libellé	2014	2013
Capital initial au 1er Janvier	.	.
Montant	42.939.799	51.642.038
Nombre d'actions	429.598	517.117
Nombre d'actionnaires	714	813
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	5.516.300	32.161.600
Régl des sommes non distribuables	-3.327	-27.267
Nombre d'actions émises	55.163	321.616
Rachats effectués		
Montant (nominal)	4.837.400	37.241.300
Régl des sommes non distribuables	-2.674	-28.858
Nombre d'actions rachetées	48.374	372.413
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres *	-6.078	- 6.550
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres*	9.498	47.468
Frais de négociation		
Capital au 30 Septembre		
Montant	43.621.466	46.604.848
Nombre d'actions	436.387	466.320
Nombre d'actionnaires	671	723

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisés sur cession des titres »

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **30-09-2014** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	400	6	406
Sommes distribuables exercice en cours	1.227.335	10.583	1.237.919
Total	1.227.734	10.589	1.238.325

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **95.122 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	16.786	18.233	18.223
Rémunération du distributeur à payer	78.336	85.085	85.043
Total	95.122	103.318	103.266

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **31.722 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Etat retenues à la source	13.626	15.517	15.750
Honoraires du commissaire aux comptes	14.168	8.833	15.551
Redevances CMF à régler	3.662	3.828	3.989
Autres charges AGO amortis*	- 569	-	-
TCL à payer	835	947	945
Total	31.722	29.125	36.235

*Il s'agit d'une régularisation suite à une réestimation des charges de l'AGO

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire SIFIB BH Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2014** au **30-09-2014** à **95.122 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	16.786	50.165	18.233	56.792	75.016
Rémunération du distributeur	78.336	234.104	85.085	265.029	350.073
Total	95.122	284.269	103.318	321.821	425.088

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T C L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2014** au **30-09-2014** à **18.274 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 1/07/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevances CMF	11.191	33.443	12.155	37.861	50.010
Honoraires du commissaire aux comptes	4.743	13.580	3.758	11.152	22.909
Autres charges AGO amortis	1.284	3.572	1.740	4.857	4.957
T C L	1.054	3.898	1.341	4.210	5.613
Autres charges	2	24	303	305	305
Total	18.274	54.517	19.297	58.385	83.795

3-11. Disponibilités.:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2014** à **676.428 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Dépôts à vue	676.429	403.401	203.653
Placements à terme	-	-	-
Total	676.429	403.401	203.653